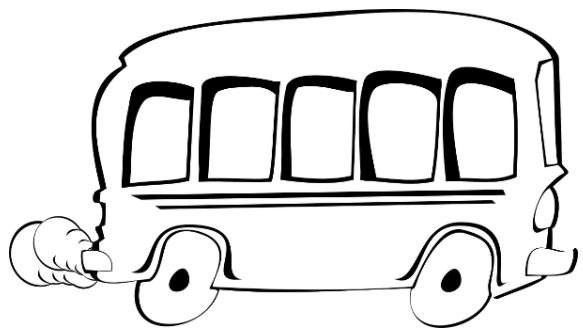


## Inscription pour les transports scolaires 2021-2022 : Ecole élémentaire et maternelle.

Il est désormais possible d'inscrire votre/vos enfant(s) au transport scolaire pour la prochaine rentrée. Les documents à remplir se trouvent sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.chatillon-le-duc.fr/page/enfance-et-jeunesse/scolarite>

Vous y trouverez tous les documents à télécharger et remplir ainsi que les documents à joindre à votre dossier. Merci de nous transmettre votre dossier complet **avant le 7 juillet** par mail à [mairie@chatillon-le-duc.fr](mailto:mairie@chatillon-le-duc.fr)



Vous pouvez également venir en mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

## Arrêté du 18 mai 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.



Les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols. Les administrés châillonnais concernés devront déclarer le sinistre à leur assureur **avant le 17 juin 2021**.

Retrouvez [l'arrêté du 18 mai 2021](#) publié au Journal Officiel portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la période du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020.

**N'hésitez pas à transmettre le message.**

## Règles sanitaires - Ce qui change à partir du 9 juin 2021.

À compter du mercredi 9 juin 2021, un certain nombre de restrictions sont allégées : couvre-feu décalé à 23h, réouverture des restaurants et des cafés en intérieur, assouplissement des jauges dans les commerces, les cinémas, les musées, ouverture des salles de sport...



Le passe sanitaire est également disponible sur l'application #TousAntiCovid ; Il regroupera votre résultat de test ou votre certificat de vaccination.

Retrouvez plus d'informations sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14940> ou par téléphone au numéro vert 0 800 130 000

## Samedi 12 juin à 18h : Concert à l'Eglise de Châtillon-le-Duc

**Samedi 12 juin 18H**

Châtillon-Le-Duc / Eglise St Lazare

**Voix et Cordes  
en dialogue**



**Margit Schmidet soprano  
Claire David mezzo soprano  
Jean-François Schmidlet alto et violon**

(Œuvres de W.A. Mozart (1756-1791) et Ralph Vaughan-Williams (1872-1958))

Des Lieder de Mozart où la voix est accompagnée par un alto, en place du piano, et Along the Field, chansons écrites par Vaughan-Williams pour voix et violon, constitueront le programme de ce concert.

Église Saint Lazare  
Une première église est construite en 1580. L'église actuelle en forme de croix grecque est édifée à partir de 1786 avec un clocher porche surmonté d'un toit fêché pyramidal. Beau retable de la Résurrection de Lazare (XVIII<sup>e</sup> siècle) et Vierge à l'enfant (bois peint XVII<sup>e</sup> siècle).

Entrée gratuite Participation au chapeau  
Réservation : 06 72 75 38 03 / 03 81 58 86 55



L'équipe du festival « Les Dimanches d'Avril » vous présente sa toute première édition de concerts organisés dans les communes de Vaire, Saint-Vit, Châtillon-le-Duc et Besançon.

**Le Samedi 12 juin à 18h : « Voix et cordes en dialogue ».** La commune de Châtillon-le-Duc accueille un de leur concert au sein de l'Eglise Saint Lazare et vous attend nombreux !

Entrée gratuite Participation au chapeau. Réservation au **06.72.75.38.03**

Plus d'informations sur [www.lesdimanchesd'avril.com](http://www.lesdimanchesd'avril.com)

## Samedi 26 juin de 9h30 à 12h : Sortie nature « Les oiseaux de Châtillon-le-Duc »

Profitez d'une balade animée par la LPO en partenariat avec le Grand Besançon pour découvrir, avec un spécialiste, les oiseaux typiques de notre commune.

**Gratuit - Inscription obligatoire** auprès de la LPO de Bourgogne-Franche-Comté : [par mail](mailto:parmail@lpo-bfc.com) ou par téléphone au 03.81.50.43.10 / 06.98.95.45.13.

Rendez-vous à 9h30 le 26 juin devant le centre Bellevue dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.



**Les oiseaux de Châtillon-le-Duc**

**SORTIE NATURE**  
Gratuit

Samedi 26 juin  
Châtillon-le-Duc  
9h30-12h  
sur la place devant le centre Bellevue  
(rue Bellevue)

Profitez d'une balade pour découvrir avec un spécialiste les oiseaux typiques des communes du Grand Besançon. Village, forêt, culture et prairie. Une diversité de milieux avec autant d'oiseaux à découvrir.

Inscriptions obligatoires auprès de la LPO Bourgogne-Franche-Comté : [par mail](mailto:parmail@lpo-bfc.com) ou par téléphone au 03 81 50 43 10 / 06 98 95 45 13  
Dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.



## Moustiques tigres : les conseils de l'ARS



En raison d'un signalement de suspicion de présence de moustiques tigres dans la commune, vous trouverez toutes informations et conseils :

<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/moustique-tigre-sous-surveillance-en-bourgogne-franche-comte-0>

<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/moustique-tigre-vecteur-des-virus-du-chikungunya-dengue-et-zika>

[https://signalement-moustique.anses.fr/signalement\\_albopictus/](https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/)

# Reprise des Journées défense et citoyenneté et information sur le recensement.



Secrétariat général  
pour l'administration Direction  
du service national  
et de la jeunesse  
**ESNJ Nord-Est**  
CSNJ de Besançon

## LETTRE D'INFORMATION

### La jeunesse au cœur de la défense

JUIN 2021

Dans ce numéro :

**REPRISE DES JOURNEES DEFENSE ET CITOYENNETE**

Le CENTRE DU SERVICE NATIONAL et de la JEUNESSE (CSNJ)  
de BESANCON vous informe de la

**reprise des Journées défense et citoyenneté (JDC)  
à compter du 09 juin et jusqu'au 09 juillet 2021**

dans le respect des règles sanitaires.


*Les JDC seront mises en œuvre selon un format adapté : d'une durée de 3h30 au lieu de 8h ( pas de déjeuner sur place) Toutes les informations sont disponibles sur le site [www.majdc.fr](http://www.majdc.fr).*

#### RAPPEL POUR NOUS CONTACTER :

Courriel : [csnj-besancon.trait.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csnj-besancon.trait.fct@intradef.gouv.fr)  
Téléphone : 09 70 84 51 51  
du lundi au jeudi (9 h 00 /11 h 30 et 13 h 30/ 16 h 00)  
le vendredi (9 h 00 /11 h 30 et 13 h 30/ 15h 30)  
Création de votre compte sur [www.majdc.fr](http://www.majdc.fr)



 Armées Jeunesse

 @armees.jeunesse



## Vous avez entre 16 et 25 ans ? Soyez en règle au regard du service national !

Tous les jeunes Français doivent effectuer la Journée défense et citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou concours serait refusée. Alors, effectuez ces démarches sans tarder !



Calendrier de vos démarches	
Entre <b>16 ans</b> et 16 ans et 3 mois (*)	<b>Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile ou sur Internet</b> , muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans ½ (*)	Dès réception d'un mail, créez votre compte sur <a href="http://www.majdc.fr">www.majdc.fr</a> , afin de faciliter votre convocation.
A 17 ans (*)	Vous êtes convoqué à la Journée défense et citoyenneté.
Entre 17 et 25 ans	<b>Présentez le certificat de participation à la JDC lors de votre inscription aux examens</b> (CAP, BEP, baccalauréat), concours <b>et permis de conduire</b> .

(\*) Si vous n'avez pas respecté ce calendrier, vous pouvez effectuer ces démarches jusqu'à votre 25<sup>ème</sup> anniversaire.

### QUEL CERTIFICAT PRODUIRE POUR LES EXAMENS ET CONCOURS ?

Pour les moins de 18 ans

L'attestation de recensement

Pour les 18-25 ans

Le certificat individuel de participation à la JDC

ou l'attestation individuelle d'exemption médicale

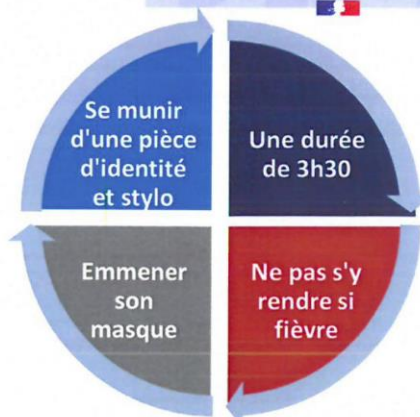


Pourquoi [www.majdc.fr](http://www.majdc.fr) compte sur [www.majdc.fr](http://www.majdc.fr) ?

- ✓ Pour changer la date et le lieu de votre JDC ;
- ✓ Pour recevoir une convocation dématérialisée ;
- ✓ Pour géo-localiser le site JDC ;
- ✓ Pour retrouver votre attestation de participation.

### QUELLES SONT LES MODALITES DE LA JDC DURANT LA CRISE SANITAIRE ?

A compter du  
9 juin 2021 :



*Bonne semaine à tous !  
Le maire et l'équipe communication.*

En attendant la prochaine lettre d'informations, vous pouvez consulter le site de la commune : [www.chatillon-le-duc.fr](http://www.chatillon-le-duc.fr)

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce courriel d'information, vous pouvez vous désabonner en répondant à ce mail.